

PROSERVE DASRI 78 – CARRIERES SUR SEINE

DEKRA Industrial



www.dekra-industrial.fr

MEMOIRE EN REPONSE A L'AVIS DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

PROJET DE DEMENAGEMENT D'UNE INSTALLATION DE REGROUPEMENT, TRANSIT ET TRAITEMENT DE DECHETS D'ACTIVITES SE SOINS

Date : 16 juillet 2021

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
1. - PREAMBULE	2
2. - REPONSES	1
2.1. - CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET (POINT 2 DE L'AVIS)	1
2.2. - EXPOSITION AU BRUIT (POINT 5.1 DE L'AVIS).....	5
2.3. - EMISSIONS ATMOSPHERIQUES (POINT 5.2 DE L'AVIS).....	10
2.4. - POLLUTION DES SOLS ET DES EAUX (POINT 5.3 DE L'AVIS).....	13
2.5. - CONSOMMATION ENERGETIQUES ET EMISION DE GES (POINT 5.5 DE L'AVIS).....	15

1. - PREAMBULE

La société PROSERVE DASRI a déposé le 29 septembre 2020 un dossier de demande d'autorisation unique relatif au projet de déménagement et d'extension d'une installation de regroupement, transit et traitement de déchets d'activités de soins. Ce dossier a été complété en décembre 2020.

Dans le cadre de l'instruction du dossier, la Mission régionale d'autorité environnementale (MRAe) Ile de France nous a fait parvenir un avis délibéré (Avis délibéré n° 2021-1688 adopté lors de la séance du 11 mai 2021).

Dans le présent document, la société PROSERVE DASRI répond point par point aux questions soulevées par la MRAe Ile de France.

2. - REPONSES

2.1. - CONTEXTE ET PRESENTATION DU PROJET (POINT 2 DE L'AVIS)

REMARQUE DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Compléter l'étude d'impact en analysant les impacts environnementaux et sanitaires des opérations et interventions sur le site d'Argenteuil liées au transfert des activités à Carrières-sur-Seine.

REPONSE DE PROSERVE DASRI

La direction de PROSERVE DASRI a décidé de cesser l'activité du site d'Argenteuil et de transférer son activité sur le site de Carrières sur Seine.

Conformément à la réglementation, la société PROSERVE DASRI adressera à la Préfecture, son mémoire de cessation d'activité pour le site d'Argenteuil, au moins 3 mois avant la date de l'arrêt définitif.

L'arrêt d'activité est prévu 3 mois environ après réception de notre arrêté préfectoral.

PLANNING DE DEMONTAGE DES INSTALLATIONS

Opération	Durée
Démontage des machines	4 jours
Transfert des machines sur Carrières sur Seine	1 jour avec 3 camions

DEMANTELEMENT DES INSTALLATIONS

Installation	Opération de démantèlement	Impacts environnementaux et sanitaire
Mobilier et matériel de bureau	Transférés sur le site de Carrières sur Seine	Impact environnemental et sanitaire très faible dû à l'acheminement des installations du site d'Argenteuil par camions au site de Carrières sur Seine (à moins de 10 kms). 3 camions seront nécessaires pour le transfert de l'ensemble des installations. Aucun produit dangereux n'est transféré ce qui limite le risque de pollution des eaux. Le temps de transfert des installations ne va pas excéder 1 journée.
Outils de production : banaliseurs, installations de lavage/désinfection des containers	Transférés sur le site de Carrières sur Seine	
Les emballages propres	Transférés sur le site de Carrières sur Seine	
Les produits chimiques (habac 105 CT (détergent))	Transférés sur le site de Carrières sur Seine (2 bidons de 200 litres)	Le bruit émis lors du démantèlement des installations sera limité du fait que les installations sont à l'intérieur du bâtiment. L'impact environnemental et sanitaire reste donc très faible au vu de la distance parcourue (~ 10 kms) et de la durée de l'opération.

Installation	Opération de démantèlement	Impacts environnementaux et sanitaire
Déchets	Tous les déchets seront éliminés par les filières actuelles du site. Aucun DASRI ne sera transféré. Ils seront tous traités/banalisés avant la fermeture du site	Impact faible sur l'environnement dû au transport des déchets du site d'Argenteuil vers les installations de valorisation d'Argenteuil. Les déchets seront transportés conformément à la réglementation. L'impact environnemental et sanitaire reste donc très faible au vu de la distance parcourue (~ 5 kms) et de la circulation existante dans ce secteur.

L'alimentation en électricité et en eau sur le site sera assurée jusqu'à la fin des opérations de démantèlement des installations.

Le bâtiment ne sera pas démolé. Il n'y aura donc pas production de déchets inertes ni de gravats.

Une entreprise externe sera chargée du nettoyage et de la désinfection le site. Les déchets issus du nettoyage et de la désinfection seront éliminés dans des filières adaptées.

Etant donné la proximité entre les 2 sites (moins de 10 kms), la durée du transfert (3 jours de démantèlement des installations, 1 journée de transport), l'absence de produits dangereux, **l'impact du transfert d'activité du site d'Argenteuil vers le site de Carrières sur Seine est considéré comme acceptable et maîtrisé.**

REMARQUE DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Préciser la nature et les quantités des déchets autres que les DASRI regroupés sur le site ainsi que leurs incidences potentielles sur l'environnement et la santé.

REPONSE DE PROSERVE DASRI

Comme indiqué en page 10 de la PJ 46 :

La nature des produits stockés sur le site est la suivante :

- Tri/Transi/Regroupement de déchets cytotoxiques et cytostatiques, déchets d'amalgames dentaires : 1 tonne
- Tri/Transit/Regroupement de DASRI en attente d'évacuation vers une installation d'incinération extérieure : 17 tonnes
- Regroupement de DASRI en attente de traitement dans les banaliseurs des déchets du site : 24 tonnes

Soit un stockage temporaire total de 42 tonnes

Les déchets résiduels des DASRI (stockés dans 2 bennes de 30 m³) sont envoyés sur le site de valorisation énergétique de NOVERGIE à Argenteuil.

De plus vous faites référence au tableau 8 et tout en demandant de préciser la nature et la quantité des déchets autres que DASRI. Or le tableau auquel vous faites référence ne sont pas des déchets regroupés mais des déchets produits potentiellement par l'activité du site. A toutes fois utiles nous vous avons complété ce tableau avec les quantités.

Le tableau suivant résume les types de déchets et co-produits créés par l'activité :

Type de déchets	Code déchet	Mode de stockage	Filière de traitement	Quantité (en kg)
DECHETS NON DANGEREUX				
Cartouches d'impression	08 03 18		R13	5
Palettes	15 01 03	Stockage sur racks	R5	1500
Carton	15 01 01	Benne	R3	1.4
Films plastiques	15 01 02	Benne	R13	500
Papiers	20 01 01	Poubelle recyclage	R5	75
Verre	20 01 02	Poubelle recyclage	D10	90
Déchets ménagers	20 01 08	Poubelle recyclage	D10/R1/D5	60
Broyats de banaliseuse	19 03 05	Benne	R1/D10/D5	2000
Médicaments périmés	20 01 32	Container	D10	10
Matériaux de calage et pièces détachées non métalliques	20 01 39	Container	D10	10
Fenêtre micro-ondes et métaux divers	20 01 40	Container	R4/R5	100
Déchets verts	20 02 01	-	-	100
Consommable de bureau	20 02 03	Poubelle recyclage	D10/R5	30
DECHETS DANGEREUX				
Huile hydraulique usagée	13 01 10*	Fût	R1	50
Déchets séparateur hydrocarbure	13 05 08*	Séparateur hydrocarbures	D13	5700
Emballages souillés (Bidons vides de Habac)	15 01 10*	/	R4/R5	30
Vêtements et matériaux souillés	15 02 02*	Armoire	R4/R5	20
Aérosols vides	16 05 04*	Fût	R4/R5	20
Déchets d'activités de soins (infirmierie)	18 01 03*	Bac	D9	5
Néons et ampoules	20 01 21*	Carton	R4/R5	5
DEEE (micro-ondes banaliseuse, écran, cartes électroniques...)	20 01 35*	Container	R4/R5	20

REMARQUE DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Préciser le planning de réalisation du projet.

REPONSE DE PROSERVE DASRI

Planning de démontage des installations :

- 1) 4 jours de démontage machine, 1 journée pour le transfert des machines sur CSS
- 2) Durée des opérations de démantèlement : 8H X 4personnes X 4 jours 128 heures
- 3) 3 camions seront nécessaires pour le transfert des machines à CSS
- 4) Une entreprise externe sera chargée du nettoyage et de la désinfection le site
- 5) Pas d'impact, une fois que la machine démontée, elle sera chargée sur une simple semi à plateau (dimension de la machine pour le transport) : 2,40 mètres de large sur 8 mètres de long et 3,20 mètres

Planning de démontage des installations :

- J0 : Obtention de l'AP
- J0+1.5 mois → Travaux d'aménagement du site Carrières sur Seine
- J0+2 mois → démontage machine Argenteuil
- J0+2.5 mois → remontage machine à Carrières sur Seine
- J0+3 à 3.5 mois → fin d'installation à Carrières sur Seine et nettoyage, remise en état du site d'Argenteuil.

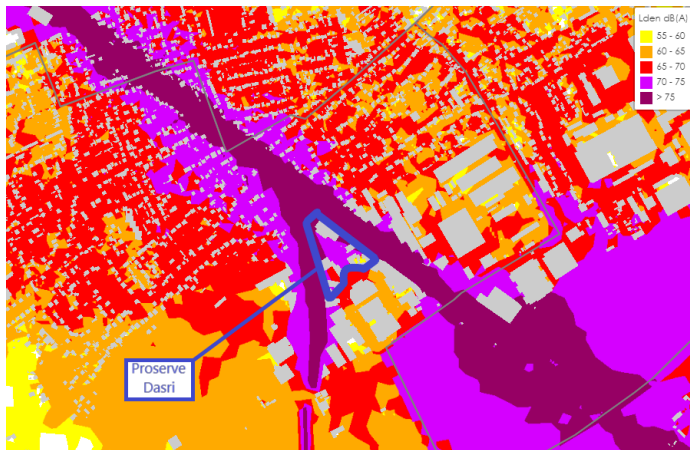
2.2. - EXPOSITION AU BRUIT (POINT 5.1 DE L'AVIS)

REMARQUE DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Justifier les résultats de la campagne de mesures acoustiques, notamment par une analyse critique de l'écart entre ces résultats et les modélisations de Bruitparif

REPOSE DE PROSERVE DASRI

- Présentation des résultats de mesures



Cartographie de Bruitparif

		Période JOUR 07h – 22h			
POINT		1	2	3	4
Point en limite de propriété :		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
En Zone à Emergence Réglementée :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Niveau Résiduel mesuré	L _{Aeq} retenu	59,5	62,5	68	64
	L _{90%} retenu	43	39,5	40,5	43
Emergence autorisée en ZER		/	/	/	/
Valeur limite autorisée en limite de propriété pour le L _{Aeq}		70	70	70	70

Valeurs en dB(A), arrondies à 0,5 dB près

		Période NUIT 22h – 07h			
POINT		1	2	3	4
Point en limite de propriété :		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
En Zone à Emergence Réglementée :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Niveau Résiduel mesuré	L _{Aeq} retenu	57,5	57	60,5	57
	L _{90%} retenu	42,5	38,5	41	43
Emergence autorisée en ZER		/	/	/	/
Valeur limite autorisée en limite de propriété pour le L _{Aeq}		60	60	60	60

Etude d'impact

- Indicateur pour la cartographie de Bruitparif :

Indicateur Lden

L'indicateur réglementaire Lden (Level day evening night) représente le niveau de bruit global pendant une journée (jour, soir et nuit). Il est calculé à partir des niveaux sonores moyennés sur les périodes 6h-18h (jour), 18h-22h (soir) et 22h-6h (nuit).

Une pondération de +5 dB(A) et +10 dB(A) est appliquée respectivement sur les périodes de soir et de nuit, pour tenir compte de la sensibilité accrue de la population au bruit au cours de ces périodes.

- Indicateur pour l'étude d'impact :

Niveau de pression acoustique continu équivalent pondéré A, L_{Aeq,T} :

Valeur du niveau de pression acoustique pondéré A, d'un son continu stable qui, au cours d'une période spécifiée T, a la même pression acoustique quadratique moyenne qu'un son considéré dont le niveau varie en fonction du temps. Il est donné par la formule :

$$L_{Aeq,T} = 10 \log \frac{1}{t_2 - t_1} \int_{t_1}^{t_2} \frac{P_A^2(t)}{P_0^2} dt$$

L_{Aeq,T} est le niveau de pression acoustique équivalent pondéré A, déterminé pour un intervalle de temps T qui commence à t₁ et se terminera à t₂

P₀ pression acoustique de référence (20 µPa)

P_A(t) est la pression acoustique instantanée pondérée A du signal acoustique.

- Différence entre les deux indicateurs :

L'indicateur Lden pondère la mesure de 5dB(A) pour le soir, et de 10dB(A) pour la nuit.

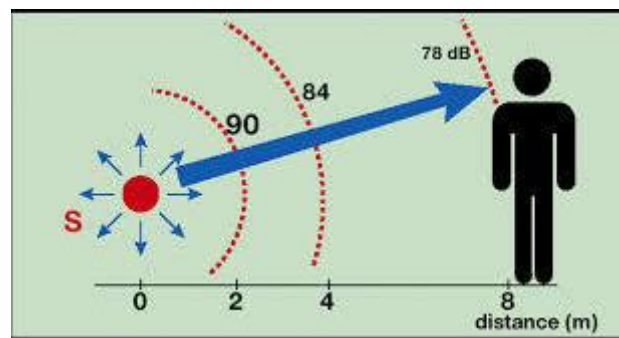
- Comparaison des deux mesures

Pour une meilleure comparaison des niveaux mesurés entre Bruitparif et l'étude d'impact, nous pouvons ajouter 10dB(A) pour les mesures de nuit présentés sur l'étude d'impact, et ajouter entre 0 et 5dB pour les mesures de jour.

Cependant, nous ne connaissons pas la localisation des points de mesures pour la cartographie de Bruitparif.

Les éléments sonores propagés par une source ponctuelle voient leur niveau s'atténuer de 6 dB à chaque doublement de distance (décroissance spatiale en champ libre).

La distance entre émission et réception (ligne ferroviaire et point de mesure) d'une même source de bruit change le résultat.



En conclusion nous ne pouvons pas effectuer une comparaison directe des résultats de l'étude d'impact et les résultats de la cartographie sonore Bruitparif, cependant avec des niveaux sonores au-delà des 75dB(A), les passages de trains resteront les sources de bruits les plus prépondérantes dans cette zone géographique.

Une étude réglementaire viendra compléter l'étude réalisée, une fois que les appareils de prétraitement seront installés.

REMARQUE DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE


Evaluer la pollution sonore prévisionnelle du site en phase d'exploitation (bruit généré par les activités du projet additionné au bruit ferroviaire) et de définir, le cas échéant, des mesures pour réduire l'exposition des populations à cette pollution sonore.

REPONSE DE PROSERVE DASRI

Pour évaluer la pollution sonore prévisionnelle du site en phase d'exploitation (bruit généré par les activités du projet (avec 4 banaliseurs en fonctionnement) additionné au bruit ferroviaire), nous nous sommes appuyés sur :

- La fiche technique des banaliseurs
- L'étude acoustique réalisée sur le site de Carrières-sur-Seine en août 2020


NIVEAU DE BRUIT DES BANALISEURS



AMB s.a.

622, avenue Wilson - B-7012 MONS - BELGIUM

tél. : +32 65 82 26 81 - fax : +32 65 82 47 98 - email : info@ambbelgium.be



8 Consommation de l'installation et niveau de bruit

Consommation en électricité	De 60 à 80 kWh
Puissance installée	110 kW
Niveau de bruit en charge	Inférieur à 84 dB à 1m

EMPLACEMENT DES POINTS DE MESURES



Cartographie extraite de la mesure de niveaux de bruit résiduels avant implantation de l'activité PROSERVE – rapport D4171615/2001-1/1)

RESULTATS DES MESURES ACOUSTIQUES AVANT IMPLANTATIONLégende :

(N/A) = Non applicable

L'indicateur en **gras souligné** est l'indicateur retenu pour le calcul en limite de propriété.

		Période JOUR 07h – 22h			
		1	2	3	4
POINT					
Point en limite de propriété :		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
En Zone à Emergence Réglementée :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Niveau Résiduel mesuré	LAeq retenu	59.5	62.5	68	64
	L _{50%} retenu	43	39.5	40.5	43
Emergence autorisée en ZER		/	/	/	/
Valeur limite autorisée en limite de propriété pour le LAeq		70	70	70	70

Valeurs en dB(A), arrondies à 0,5 dB près

		Période NUIT 22h – 07h			
		1	2	3	4
POINT					
Point en limite de propriété :		<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
En Zone à Emergence Réglementée :		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Niveau Résiduel mesuré	LAeq retenu	57.5	57	60.5	57
	L _{50%} retenu	42.5	38.5	41	43
Emergence autorisée en ZER		/	/	/	/
Valeur limite autorisée en limite de propriété pour le LAeq		60	60	60	60

Commentaire : Pour l'ensemble des points de mesures, le bruit prépondérant provient des passages de train et RER. Nous remarquons que le point 3 de nuit dépasse déjà la valeur limite fixé par la réglementation (60,5 dB(A) pour 60 dB(A) maximum), alors même que le site n'est pas encore en activité.

Afin de déterminer le niveau de bruit des banaliseurs aux points 1, 2, 3 et 4 nous avons utilisé un outil qui permet de calculer l'atténuation au regard de la distance, exprimé en décibels. Ces calculs simulent une diffusion en champ ouvert (extérieur)

Source : <http://www.haliotis-distribution.fr/Support/Calculs/Decroissance.html>

Un banaliseur émet 84 db à 1 m (cf. fiche technique ci-dessus)

	Point 1	Point 2	Point 3	Point 4
Distance par rapport aux banaliseurs (m)	~ 50	~ 60	~ 15	~ 50
Atténuation distance	-33 dB	-35 dB	-23 dB	-33 dB
Niveau sonore perçu à cette distance	84-33 = 51 dB	84 -35 = 49 dB	84-23=61dB	84-33 = 51 dB

Afin de déterminer le niveau de bruit émis par 4 banaliseurs nous avons utilisé un outil qui permet de calculer la résultante de sommation de deux sources, exprimé en décibels.

On parle de sommation ou de contribution car deux sources ne s'additionnent pas, le domaine étant les décibels (échelle log), il faut donc utiliser quelques formules de calculs.

Source : <http://www.haliotis-distribution.fr/Support/Calculs/Sommations.html>.

SOMMATION DES 4 BANALISEURS

	1 banaliseur	2 banaliseurs	4 banaliseurs
Niveau de bruit à 1 m	84 dB	87 dB	90 dB
Niveau de bruit à 50 m au point 1	51 dB	54 dB	57 dB
Niveau de bruit à 60 m au point 2	49 dB	52 dB	55 dB
Niveau de bruit à 15 m au point 3	61 dB	64 dB	67 dB
Niveau de bruit à 50 m au point 4	51 dB	54 dB	57 dB

SOMMATION DES BANALISEURS ET DU NIVEAU RESIDUEL MESURE EN PERIODE JOUR

	4 banaliseurs	Niveau résiduel mesuré 07h-22h	Sommation	Valeur limite autorisée
Niveau de bruit à 50 m au point 1	57 dB	59,5 dB	61,4 dB	70 dB
Niveau de bruit à 60 m au point 2	55 dB	62,5 dB	63,2 dB	70 dB
Niveau de bruit à 15 m au point 3	67 dB	68 dB	70,5 dB	70 dB
Niveau de bruit à 50 m au point 4	57 dB	64 dB	64,8 dB	70 dB

SOMMATION DES BANALISEURS ET DU NIVEAU RESIDUEL MESURE EN PERIODE NUIT

	4 banaliseurs	Niveau résiduel mesuré 07h-22h	Sommation	Valeur limite autorisée
Niveau de bruit à 50 m au point 1	57 dB	57,5 dB	60,3 dB	60 dB
Niveau de bruit à 60 m au point 2	55 dB	57 dB	59,1 dB	60 dB
Niveau de bruit à 15 m au point 3	67 dB	60,5 dB	67,9 dB	60 dB
Niveau de bruit à 50 m au point 4	57 dB	57 dB	60 dB	60 dB

Remarque : on s'aperçoit que quelques valeurs dépassent légèrement les valeurs limites autorisées. Cependant les calculs n'ont pas pris en compte certains critères d'atténuation comme le fait que les banaliseurs soient à l'intérieur du bâtiment. Les émissions sonores émises par les banaliseurs seront donc atténuées.

Une mesure des niveaux sonores, lorsque le site sera en exploitation totale, permettra de vérifier et confirmer ce point.

2.3. - EMISSIONS ATMOSPHERIQUES (POINT 5.2 DE L'AVIS)

REMARQUE DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Présenter les valeurs limites d'émissions (VLE) retenues pour les rejets atmosphériques issus du traitement des DASRI

REPONSE DE PROSERVE DASRI

Comme indiqué au chapitre 7.2.2.2 de l'Etude d'Impact, les VLE retenues sont les suivantes:

Polluants	VLE en mg/Nm3
Poussières	10
COV NM	110

REMARQUE DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Justifier, dans l'évaluation des risques sanitaires, que le risque infectieux n'ait pas été considéré parmi les risques inhérents aux rejets atmosphériques.

REPONSE DE PROSERVE DASRI

La démarche d'évaluation des risques sanitaires s'applique aux effets potentiels sur la santé humaine liés à la toxicité des composés chimiques émis pendant le fonctionnement normal (non accidentel) des installations. Cela ne comprend donc pas le risque biologique.

De plus, pour le risque microbiologique, il n'existe pas de critère consensuel de décision, basé sur une valeur numérique précise d'excès de risque (seuil d'action), comme le risque chimique.

REMARQUE DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Préciser sur quels paramètres portera le suivi microbiologique des rejets atmosphériques ainsi que les modalités de ce suivi et de son exploitation

REPONSE DE PROSERVE DASRI

Le suivi microbiologique portera sur les paramètres suivants :

- La quantification (log10) de la flore bactérienne aérobie revivifiable de l'air
- L'identification (présence/absence) d'indicateurs bactériens spécifiques pouvant être mis en suspension à partir des DARSIS. Ces indicateurs seront essentiellement *Staphylococcus aureus*, entérobactéries, *Pseudomonas aeruginosa*)

En complément des analyses bactériennes, le plan d'échantillonnage prévoit l'estimation et l'identification de formes fongiques.

COMPOSITION DU PLAN D'ECHANTILLONNAGE

Les prélèvements d'air seront réalisés sur 3 cycles, chacun des cycles intégrant 3 phases :

1. La phase de déchargement des déchets
2. La phase de fonctionnement de la machine
3. La phase de déchargement des déchets banalisés

Ces prélèvements seront réalisés dans l'environnement proche des installations de traitement des déchets (banaliseur) selon une cartographie appliquée à des zones de travail précises.

- Zone de prélèvement dans un rayon de 1 mètre autour de l'appareil.

Les zones désignées à « risque biologique » sont :

- Zone de travail poste de chargement des containers (partie basse)
- Zone de travail poste de chargement de la trémie (partie haute)
- Zone de traitement des déchets
- Zone de sortie déchets

Le suivi microbiologique sera assuré chaque année par une entreprise spécialisée.

REMARQUE DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Expliciter les hypothèses de concentrations en poussières en sortie de cheminée, retenues dans le modèle de dispersion des polluants aux abords du site utilisé dans l'évaluation des risques sanitaires du projet

REPONSE DE PROSERVE DASRI

Concernant le flux de poussières, nous avons considéré une concentration équivalente au seuil réglementaire soit 10 mg/Nm³ soit un flux de 0.08 kg/h pour les 4 banaliseurs, pour les deux scénarios modélisés.

Pour rappel les flux et concentrations de poussières mesurés sur le site d'Argenteuil sont les suivants :

	Mesures IRH 2019	Mesures MAPE 2020
Concentration Poussières	0.6 mg/Nm ³ gaz sec	0.35 mg/Nm ³ gaz sec
Flux poussières	1.3 mg/h	0.31 mg/h

On est donc dans une situation majorante.

2.4. - POLLUTION DES SOLS ET DES EAUX (POINT 5.3 DE L'AVIS)

REMARQUE DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Présenter l'état d'avancement de la mise en œuvre des préconisations de l'étude de pollution du site de Carrières-sur-Seine

REPONSE DE PROSERVE DASRI

L'exploitant précédent (VEOLIA) a réalisé en 2020 un audit environnemental sur la qualité des sols et des eaux souterraines ainsi qu'un plan de gestion des sols.

Les investigations réalisées ont permis de mettre en évidence une zone de pollution par des HAP et hydrocarbures, au droit du bâtiment qui servait à la réception et à la destruction des documents.

En conclusion du rapport du Plan de Gestion, SOCOTEC faisait les recommandations suivantes :

Recommandations SOCOTEC (issues du rapport du Plan de Gestion du 30/04/2020)	Actions réalisées
Retrait de la source de pollution concentrée identifiée et dimensionnée dans les sols	<p>La société HGRS VALTECH a été mandatée par la société VEOLIA afin de procéder à la purge de cette zone, source de pollution, et à l'évacuation des matériaux pollués en filière de traitement adapté.</p> <p>La purge des matériaux pollués a concerné une zone de 120 m², sur une épaisseur de 1m.</p> <p>La période des travaux s'est déroulée du 03/08/2020 au 21/08/2020 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Démolition de la dalle béton - Purge et évacuation des matériaux pollués au droit de la zone - Prélèvements des bords et fond de fouille pour analyse en laboratoire - Remblaiement de la zone - Réfection de la dalle béton
Suivi et réception des travaux de dépollution (excavation des sols), incluant des prélèvement et analyses de sols en fond et bord de fouille afin de valider l'atteinte des objectifs de dépollution	<p>Les prélèvements des bords et fond de fouille ont été envoyés en laboratoire agréé afin de valider l'arrêt du terrassement, conditionné par l'atteinte d'une teneur maximale de 500 mg/Kg MS en HAP Les analyses ont porté sur les paramètres suivants : HCT, C10-C40, BTEX et HAP.</p> <p>Les résultats d'analyses étant conformes à l'objectif de 500 mg/Kg MS en HAP, le remblaiement de la fouille a été validé.</p> <p>La fouille a été remblayée à l'aide des bétons issus de la</p>

	<p>démolition du dallage et de matériaux d'apport de type concassé.</p> <p>La réfection de la dalle béton a été réalisée sur une hauteur de 20 cm.</p> <p>Selon le rapport d'étude SOCOTEC, le retrait de la source en HAP aura permis de purger la source en HCT. Il est donc attendu un impact curatif sur l'alimentation de la nappe en hydrocarbures.</p> <p>Afin de s'assurer de cela un suivi de la qualité des eaux souterraines au droit du site a été réalisé par Veolia jusqu'au 1^{er} juin 2021.</p>
--	--

REMARQUE DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Joindre au dossier l'autorisation de déversement des eaux de process vers le réseau public d'eaux usées du département des Yvelines, et de préciser les mesures mises en œuvre en cas de dépassement des valeurs fixées pour le rejet de ces eaux

REPONSE DE PROSERVE DASRI

Notre interlocuteur Suez, Madame Morgan Martin, a bien réceptionné les demandes depuis plusieurs mois. Nous l'avons relancé à plusieurs reprises pour obtenir ce document. Lors de notre dernier échange avec elle, le 1^{er} juillet dernier, elle nous informait que la convention a bien été réalisée et qu'elle nous sera transmise prochainement. Nous ne pouvons faire plus à ce stade mais elle sera disponible, a priori au démarrage de l'enquête publique.

REMARQUE DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Préciser la réalisation du réseau de rétention des eaux pluviales

REPONSE DE PROSERVE DASRI

Comme indiqué page 68 et 69 de notre dossier il n'y a actuellement aucune gestion des eaux pluviales à la parcelle ».

La surface imperméabilisée du site ne sera pas augmentée, et ne devrait pas, par conséquent, être à l'origine de volume d'eaux de pluie supplémentaire à gérer sur le site.

Il n'est donc pas prévu la réalisation d'une rétention des eaux pluviales pour le moment.

Une étude hydraulique sera être réalisée afin de déterminer la nécessité ou non de réaliser une rétention des eaux pluviales.

2.5. - CONSOMMATION ENERGETIQUES ET EMISION DE GES (POINT 5.5 DE L'AVIS)

REMARQUE DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Evaluer plus précisément les consommations énergétiques du projet (équipements, bâtiment, et déplacements) ainsi que les émissions de gaz à effet de serre qu'il générera directement et indirectement, et d'envisager en conséquence des mesures d'évitement ou de réduction

REPONSE DE PROSERVE DASRI

L'estimation a été faite à partir :

- Des consommations d'électricité du site d'Argenteuil pour l'année 2020
- Des consommations de carburant du site d'Argenteuil pour l'année 2020
- De tableaux issus de l'outil Bilan Carbone développé par l'Association Bilan Carbone.

Données 2020 Site d'Argenteuil		Emissions annuelles de CO2e
Consommation électrique 2020	333 333 kWh	18 167 Kg CO2e
Consommation de carburant	3 346 915 L de diesel	10 569 558 Kg CO2e
TOTAL		10 589 t CO2

Les consommations électriques du site de Carrières sur Seine seront plus importantes car le nombre de banaliseurs va doubler. Il passe de 2 à 4. La consommation de carburant devrait être du même ordre car les tournées seront sensiblement les mêmes. Le poste carburant étant le poste qui émet le plus d'émission de gaz à effet de serre, on peut considérer que les émissions de gaz à effet de serre du site de Carrières seront du même ordre.

Afin de minimiser les émissions de GES les tournées sont optimisées afin de réduire les km. Les plannings sont réalisés en fonction de la localisation géographiques des lieux à collecter et/ou lieux d'expédition des déchets. De plus nous avons réalisé un bilan audit énergétique – bilan transport avec la société DEKRA qui nous a donné des pistes de progrès que nous sommes en train d'étudier.

REMARQUE DE LA MISSION REGIONALE D'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

Justifier le choix d'implantation du projet au regard d'autres localisations envisageables, de moindre impact environnemental et sanitaire.

REPONSE DE PROSERVE DASRI

Le choix du site s'est porté sur plusieurs critères :

- Trouver un site proche de celui d'Argenteuil : L'implantation géographique du nouveau site est assez proche d'Argenteuil, ce qui ne déstabilise pas l'organisation des tournées ni n'éloigne beaucoup les collaborateurs.
- Trouver un site ICPE, classé pour une activité de traitement de déchets : le site choisi est existant, classé ICPE pour une activité de traitement de déchets et dans une zone industrielle. Ainsi le site choisi est déjà équipé de moyens de prévention incendie tels que : rétention des eaux d'extinction incendie ; trappe de désenfumage ; RIA ; détection incendie
- Trouver un site plus grand afin de pouvoir accueillir 2 banaliseurs supplémentaires : PROSERVE DASRI déménage ses activités déjà exploitées sur son site d'Argenteuil sur ce nouveau site afin d'avoir plus de place pour gérer les différents flux.

Par ailleurs, PROSERVE DASRI a racheté la société TAIS qui exploitait le site de Carrières sur Seine. Ce rachat permet de garder une partie du personnel, donc il était juste de conserver ce site d'un point de vue opérationnel et vis-à-vis du personnel.